

**Suivi de la décision D-2018-080
Demande d'autorisation des
investissements inférieurs au seuil de
1,5 M\$**

Le 12 mars 2019

Original : 2019.05.31

Gaz Métro-7, Document 13
(14 pages en liasse)

[409] [...] qu'Énergir devra désormais présenter, dans le cadre de chacun de ses dossiers tarifaires, des demandes d'autorisation conformes au *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le Règlement) pour ses projets d'investissement inférieurs au seuil. Elle considère également qu'il y a lieu de déterminer clairement, au préalable, les renseignements qui sont exigés d'Énergir en vertu du Règlement, notamment à l'article 5 qui précise :

« 5. Une demande d'autorisation visée au deuxième alinéa de l'article 1 est faite par catégorie d'investissements et doit comporter les informations suivantes:

1° la description synthétique des investissements et de leurs objectifs;

2° les coûts associés à chaque catégorie d'investissements;

3° la justification des investissements en relation avec les objectifs visés;

4° l'impact sur les tarifs;

5° l'impact sur la fiabilité du réseau de transport d'électricité et sur la qualité de prestation du service de transport d'électricité ou de distribution d'électricité ou de gaz naturel ».

[410] Ainsi, les demandes d'autorisation conformes au Règlement pour les projets d'investissement inférieurs au seuil [...], et devront permettre à la Régie, d'une part, de porter un jugement sur le caractère a priori prudemment acquis et utile des investissements prévus pour l'année témoin projetée et, d'autre part, d'en faire le suivi dans le cadre des dossiers de rapport annuel.

[411] Par conséquent, afin qu'elle soit mise en place en temps opportun avant le dépôt de la preuve du dossier tarifaire 2019-2020, la Régie ordonne à Énergir de déposer, au plus tard le 28 septembre 2018, dans le cadre du présent dossier, une proposition de catégorisation de ses investissements inférieurs au seuil devant faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 73 de la Loi. Cette proposition de catégorisation devra contenir tous les renseignements prévus au Règlement et s'appuyer sur les investissements projetés et approuvés au dossier tarifaire 2017-2018.

Lexique

➤ **Année autorisée**

Données tirées du dernier dossier tarifaire autorisé par la Régie

Il s'agit habituellement de l'année en cours lors du dépôt d'un dossier tarifaire

➤ **Année de base**

Dernières prévisions disponibles pour l'année en cours

Prévisions historiquement fondées sur les 4 mois de données réelles plus 8 mois de données prévisionnelles. Aussi appelée 4/8.

➤ **Année témoin**

Données projetées pour le dossier tarifaire sous analyse

Autorisation de la Régie requise

Pour les fins de la proposition présentée à la Régie:

- Année autorisée = 2017
- Année de base = 4/8 2017
- Année témoin = 2018

Lexique (suite)

➤ **Intégration des projets hors base aux soldes d'ouverture**

Pièce : Addition à la base de tarification:

Investissements déjà réalisés pour des projets déjà autorisés par la Régie

Il s'agit d'investissements réalisés pour des projets récemment autorisés par la Régie, intégrés pour la première fois à la base de tarification

➤ **Projets à être autorisés**

Pièce: Demande d'autorisation investissement < 1,5 M\$ et plan pluriannuel

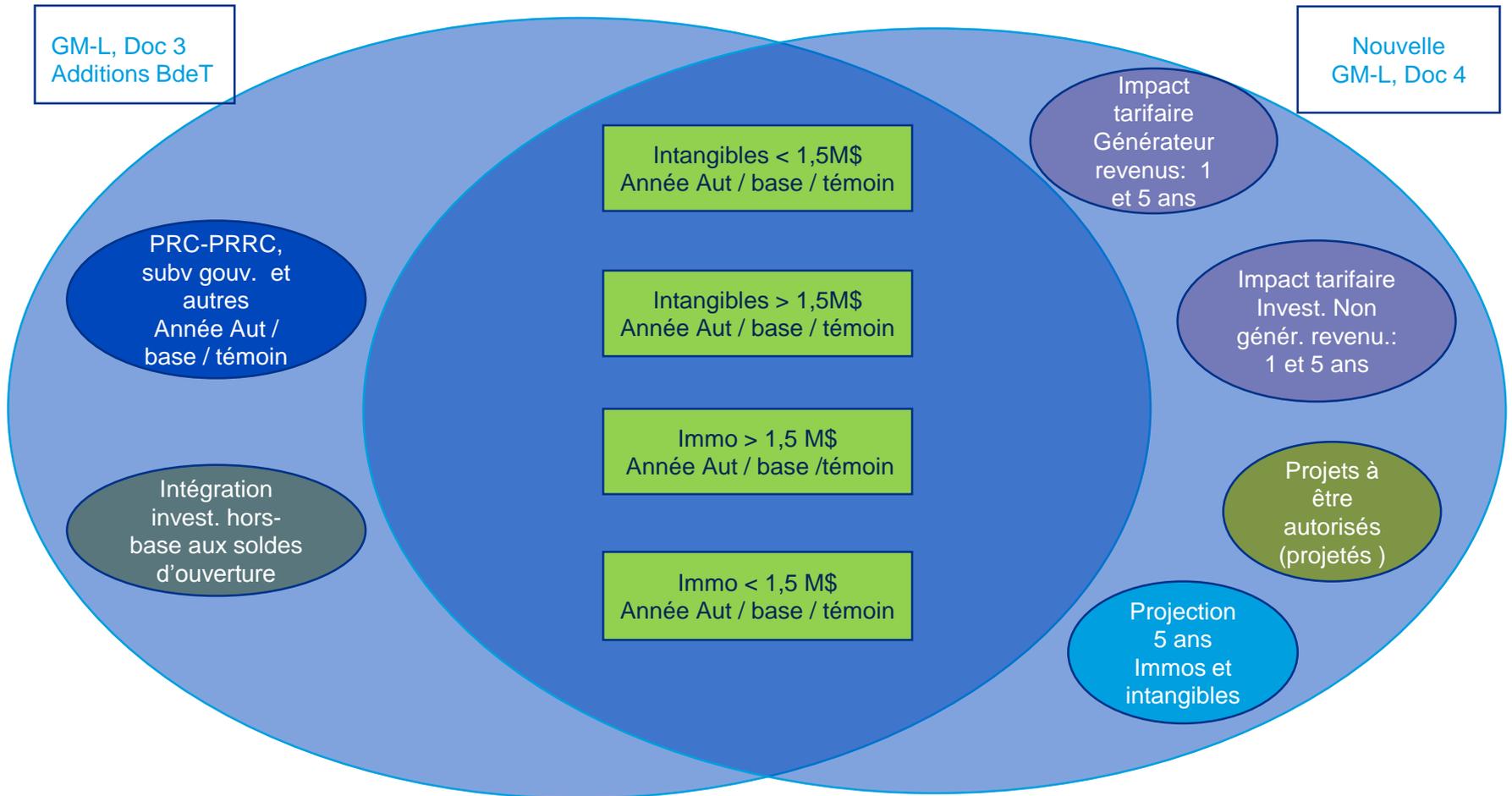
Investissements projetés pour des projets futurs (pas encore déposés ou autorisés par la Régie)

Il s'agit d'investissements projetés pour des projets qui requerront l'autorisation de la Régie (parce que supérieurs à 1,5 M\$ ou pour toute autre raison)

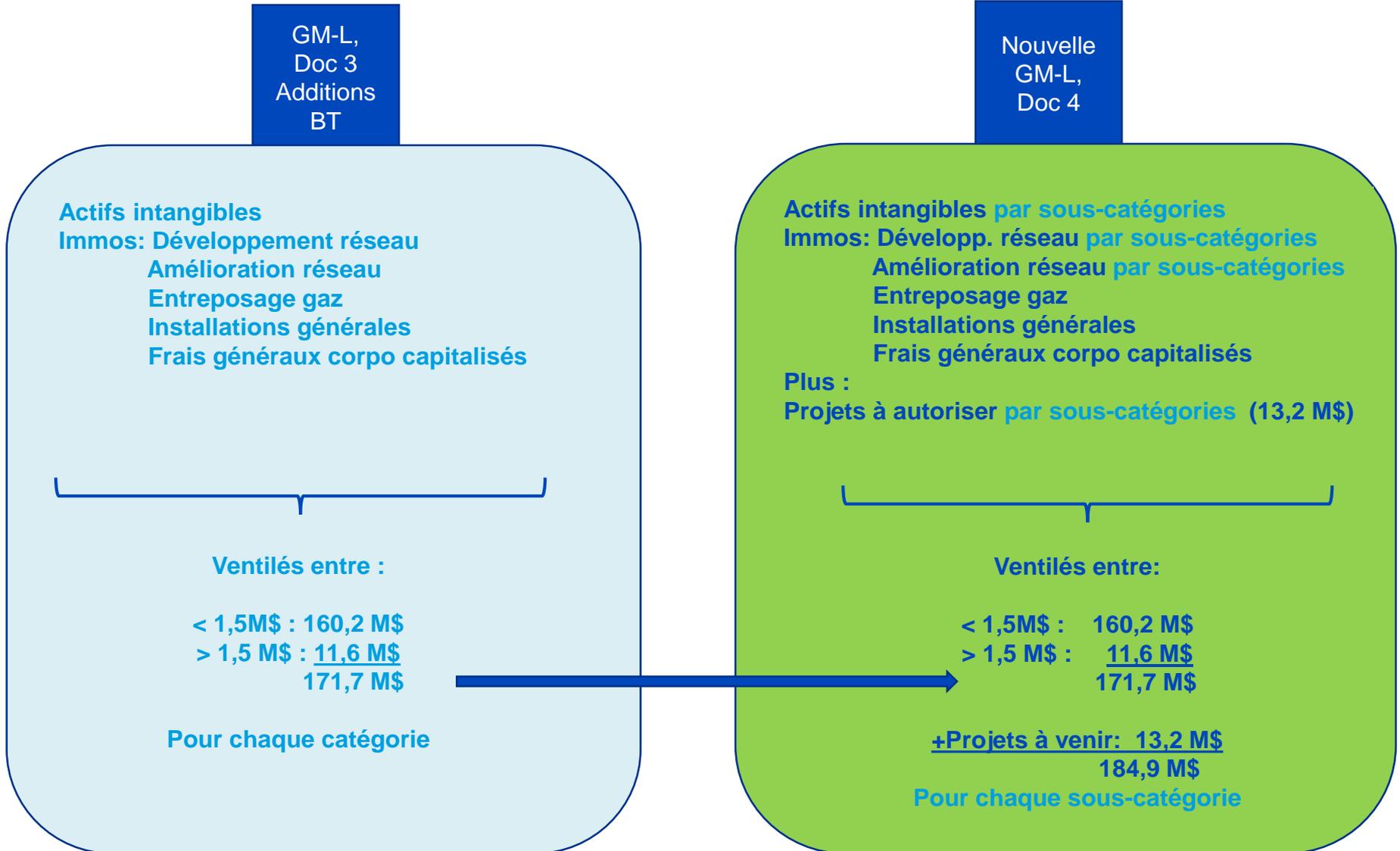
Impacts de la proposition sur les pièces du dossier tarifaire

Cote Énergir R-4018-2017	Pièces actuelles / Requêtes	Pièces proposées / Requêtes
GM-I, Document 2	Rentabilité du plan de développement ➤ Prendre acte de la rentabilité du plan de développement.	Rentabilité du plan de développement ➤ Prendre acte du respect des paramètres autorisés et des critères globaux de rentabilité exigés (notamment IP>1,3 et point mort tarifaire <18 ans).
GM-L, Document 3	Additions à la base de tarification ➤ Autoriser les additions à la base de tarification pour l'année témoin.	Additions à la base de tarification ➤ Autoriser les additions à la base de tarification pour l'année témoin.
GM-K, Document 1	Planification pluriannuelle des investissements ➤ prendre acte du dépôt de son plan pluriannuel des coûts anticipés pour les prochaines années dans le cadre de sa stratégie de gestion des actifs.	Demande d'autorisation des investissements inférieurs à 1,5 M\$ et planification pluriannuelle des investissements ➤ Autoriser, pour l'année témoin, les investissements inférieurs à 1,5 M\$, ➤ Prendre acte du plan pluriannuel des investissements anticipés pour les prochaines années. ➤ Renommée GM-L, Document 4
GM-L, Document 4	Conciliation des additions avec les plans de développement	N/A Transfert : toute l'information pertinente est transférée à la nouvelle pièce GM-L, Document 4
GM-L, Document 5	Conciliation des additions avec la gestion des actifs	N/A Transfert : toute l'information pertinente est transférée à la nouvelle pièce GM-L, Document 4

Présentation des investissements selon les pièces



Détail des investissements de l'année témoin



Pièce: Additions à la Base de tarification- GM-L, Document 3, page 1



ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
CAUSES TARIFAIRES 2017 et 2018
(000 \$)

	BUDGET CAUSE 2017			PRÉVISION 4/8 2017			BUDGET CAUSE 2018		
	TOTAL BUDGET CAUSE 2017	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL PRÉVISION 4/8 2017	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL BUDGET CAUSE 2018	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$
INVESTISSEMENTS :									
IMMOBILISATIONS									
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	57 606	42 278	15 328				50 587	50 131	456
AMÉLIORATION DU RÉSEAU	106 908	56 079	50 829				73 368	62 735	10 633
ENTREPOSAGE DU GAZ	2 150	2 150	0				2 405	2 405	0
INSTALLATIONS GÉNÉRALES	23 430	23 430	0				22 868	22 868	0
FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	15 825	13 274	2 551				14 789	14 338	451
SOUS-TOTAL	205 919	137 211	68 708	xx	xx	xx	164 017	152 477	11 540
FRAIS REPORTÉS:									
ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	7 704	6 400	1 304				7 675	7 675	0
TOTAL DES INVESTISSEMENTS (réf. GM-K, Document 1, p.X)	213 623	143 611	70 012	xx	xx	xx	171 692	160 152	11 540
AUTRES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION									
CONTRIBUTIONS									
SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	(25 545)	0	(25 545)				(45)	0	(45)
FRAIS REPORTÉS:									
PROGRAMMES COMMERCIAUX : PRC	11 371	10 586	785				10 811	10 448	363
PRRC	3 882	3 882	0				3 690	3 690	0
TOTAL DES PROGRAMMES COMMERCIAUX	15 253	14 468	785	xx	xx	xx	14 501	14 138	363
AUTRES	1 149	1 149	0				1 076	1 076	0
INTÉGRATION DES PROJETS HORS BASE									
AU SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE									
IMMOBILISATIONS	45 077	0	45 077				7 747	0	7 747
ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	0	0	0				0		
TOTAL DES AUTRES ADDITIONS	35 934	15 617	20 317	xx	xx	xx	23 279	15 214	8 065
TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	249 557	159 228	90 329	xx	xx	xx	194 971	175 366	19 605

Pièce: additions à la Base de tarification- GM-L, Doc 3, p. 2



ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION						
CAUSES TARIFAIRES 2017 et 2018						
(000 \$)						
No de			BUDGET	PRÉVISION	BUDGET	
ligne		ÉCART \$	CAUSE 2017	4/8 2017	CAUSE 2017-2018	ÉCART \$
1	FRAIS REPORTÉS					
2	Actifs Intangibles - Développements informatiques	(1) (29)	7 704		7 675	
3	Programmes commerciaux - PRC	(560)	11 371		10 811	
4	Programmes commerciaux - PRRC	(192)	3 882	x	3 690	x
5	Total Programmes commerciaux	(751)	15 253	x	14 501	x
6	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	(781)	22 957	x	22 176	x
7	IMMOBILISATIONS					
8	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	(2) (6 255)	56 038		51 783	
10	Contributions clients - autres	529	(1 736)		(1 207)	
11	Contributions clients - 300 \$	13	(1 179)		(1 163)	
12	Biométhane	(3) (1 293)	1 293		0	
13	Renforcement du réseau de distribution	(13)	1 187	x	1 174	x
14	Total Développement du réseau	(7 019)	57 606	x	50 587	x
15	AMÉLIORATION DU RÉSEAU					
16	Risques	(15 938)	29 594		13 656	
17	Respect des exigences	7 209	9 845		17 053	
18	Enjeux clients – capacité hydraulique	(111)	222		110	
19	Amélioration des actifs	2 618	20 445		23 062	
20	Renforcement du réseau de transmission	(29 836)	36 978		7 142	
21	Mes usage	2 520	9 825	x	12 345	x
25	Total Amélioration Réseau	4, 5, 6) (33 539)	106 908	x	73 368	x
27	ENTREPOSAGE DU GAZ					
28	Usine de liquéfaction	255	2 150	x	2 405	x
29	Total Entreposage du gaz	255	2 150	x	2 405	x
30	INSTALLATIONS GÉNÉRALES					
31	Structures et améliorations	(630)	6 050		5 420	
32	Mobiliers et équipements de bureau	605	1 450		2 055	
33	Équipements de transport	(838)	8 798		7 960	
34	Machinerie lourde	(112)	202		90	
35	Outils et équipements de travail	(359)	3 049		2 690	
36	Équipements informatiques	772	3 881	xx	4 653	xx
37	Total Installations générales	(562)	23 430	xx	22 868	xx
38	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	(7) (1 036)	15 825	x	14 789	x
39	INVENTAIRE GAZ COUSSIN	0	0	x	0	x
40	RÉINTÉGRATION À MORTISSEMENT DE VÉHICULES	(73)	1 149	x	1 076	x
41	CONTRIBUTIONS					
42	Subventions gouvernementales	(8) 25 500	(25 545)	x	(49)	x
43	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	(16 479)	181 523	xx	165 048	xx
44	INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE					
45	TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE (note 9)					
46	Port Soudard	(1 329)	1 329			
47	Biométhane	(793)	793			
48	Beauharois	1 520	(1 520)			
49	Bellechasse	(19 137)	19 137			
50	Poste de compression La Tuque	(15 528)	15 528			
51	Poste de compression St-Maurice	(9 810)	9 810			
52	Ville d'Asbestos	(42)			(42)	
53	Pétromont Phase 2	7 789			7 789	
54	TOTAL INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE					
55	TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE	(37 330)	45 077	x	7 747	x
56	TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	(54 586)	249 557	xx	194 971	xx

Pièce: Investissements < 1,5 M\$ et plan pluriannuel GM-L, Document 4



TABLEAU 1

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2017-2018

PROJETS	Autorisations spécifiques Projets majeurs > 1,5 M\$ (M\$)	Demande d'autorisation projets < 1,5 M\$ (M\$)	Total 2017-2018 (M\$)
Développement de réseau	0,5	50,1	50,6
Amélioration du réseau	10,6	62,7	73,4
Entreposage gaz	0,0	2,4	2,4
Installations générales	0,0	22,9	22,9
Frais généraux corporatifs capitalisés	0,5	14,3	14,8
Total immobilisations	11,6	152,5	164,0
Actifs intangibles- Développement informatique	0,0	7,7	7,7
Total immobilisations et actifs intangibles – Développement informatique	11,6	160,2	171,7
Projets à être autorisés	13,2	0,0	13,2
Total des investissements 2017-2018	24,7	160,2	184,9

TABLEAU 18

SOMMAIRE PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS					
	2017-2018 (M\$)	2018-2019 (M\$)	2019-2020 (M\$)	2020-2021 (M\$)	2021-2022 (M\$)
Développement du réseau	51,5	n/d	n/d	n/d	n/d
Amélioration de réseau	77,2	n/d	n/d	n/d	n/d
Entreposage du gaz	2,4	n/d	n/d	n/d	n/d
Installations générales	27,2	n/d	n/d	n/d	n/d
Frais généraux corporatifs capitalisés	17,5	n/d	n/d	n/d	n/d
SOUS TOTAL – IMMOBILISATIONS	175,8	n/d	n/d	n/d	n/d
Actifs intangibles- Développement informatique	9,1	n/d	n/d	n/d	n/d
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	184,9 ⁽¹⁾	n/d	n/d	n/d	n/d

TABLEAU 17

IMPACT TARIFAIRE

Impact tarifaire	Investissements ne générant pas de revenus additionnels	Investissements générant des revenus additionnels	Total des investissements
Sur 1 an	13,0 M\$	(6,5) M\$	6,5 M\$
Cumulatif sur 5 ans	51,6 M\$	(34,7) M\$	16,8 M\$

Pièce: Plan de développement GM-I, Document 2



RENTABILITÉ DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2017-2018

Ligne	Description	PETIT ET MOYEN DÉBIT (PMD)									GRANDES ENTREPRISES			TOTAL projets de moins de 1,5 M\$						TOTAL projets de plus de 1,5 M\$ (20)	TOTAL (21)	
		RÉSIDENTIEL			AFFAIRES			TOTAL PMD			Nouveaux clients (10)	Ajouts de charge (11)	Total (12)	Nouveaux clients (13)	Ajouts de charge (14)	Renforcement du réseau (15)	Parcs industriels et repavages (16)	Total du développement (17)	Frais généraux corporatifs (18)			Total (19)
		Nouveaux clients (1)	Ajouts de charge (2)	Total (3)	Nouveaux clients (4)	Ajouts de charge (5)	Total (6)	Nouveaux clients (7)	Ajouts de charge (8)	Total (9)												
1	Nombre de clients an 1	1 720	236	1 956	2 358	721	3 079	4 078	957	5 035	3	-	3	4 081	957	-	-	5 038	-	5 038	-	5 038
2	Nombre de clients an 2 (cumulatif)	2 233	236	2 469	2 362	721	3 083	4 596	957	5 553	3	-	3	4 599	957	-	-	5 556	-	5 556	-	5 556
3	Nombre de clients an 3 (cumulatif)	2 733	236	2 969	2 374	721	3 094	5 106	957	6 063	3	-	3	5 109	957	-	-	6 066	-	6 066	-	6 066
4	Nombre de clients an 4 (cumulatif)	3 106	236	3 342	2 375	721	3 096	5 481	957	6 438	3	-	3	5 484	957	-	-	6 441	-	6 441	-	6 441
5	Nombre de clients an 5 (cumulatif)	3 338	236	3 574	2 380	721	3 100	5 717	957	6 674	3	-	3	5 720	957	-	-	6 677	-	6 677	-	6 677
6	Volumes (10 ^m) an 1	6 064	233	6 297	55 582	17 513	73 094	61 645	17 746	79 391	7 611	-	7 611	69 257	17 746	-	-	87 002	-	87 002	-	87 002
7	Volumes (10 ^m) an 2 (cumulatif)	5 179	233	5 411	47 897	17 513	65 410	53 075	17 746	70 821	26 876	-	26 876	79 951	17 746	-	-	97 697	-	97 697	-	97 697
8	Volumes (10 ^m) an 3 (cumulatif)	6 452	233	6 685	49 320	17 513	66 832	55 772	17 746	73 518	42 829	-	42 829	98 600	17 746	-	-	116 346	-	116 346	-	116 346
9	Volumes (10 ^m) an 4 (cumulatif)	7 403	233	7 636	49 709	17 513	67 222	57 113	17 746	74 858	42 711	-	42 711	99 824	17 746	-	-	117 570	-	117 570	-	117 570
10	Volumes (10 ^m) an 5 (cumulatif)	7 994	233	8 227	49 950	17 513	67 463	57 944	17 746	75 690	42 711	-	42 711	100 655	17 746	-	-	118 401	-	118 401	-	118 401
11	Immobilisations (000 \$) an 0	8 850	11	8 861	31 089	2 410	33 499	39 939	2 421	42 360	434	-	434	40 373	2 421	1 000	1 500	45 293	6 022	51 315	-	51 315
12	Immobilisations (000 \$) an 1	1 062	-	1 062	722	-	722	1 784	-	1 784	-	-	-	1 784	-	-	-	1 784	-	1 784	-	1 784
13	Immobilisations (000 \$) an 2	927	-	927	178	-	178	1 105	-	1 105	-	-	-	1 105	-	-	-	1 105	-	1 105	-	1 105
14	Immobilisations (000 \$) an 3	692	-	692	28	-	28	720	-	720	-	-	-	720	-	-	-	720	-	720	-	720
15	Immobilisations (000 \$) an 4	430	-	430	69	-	69	499	-	499	-	-	-	499	-	-	-	499	-	499	-	499
16	Immobilisations (000 \$) an 5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	<i>(incluant les frais généraux et UMQ)</i>																					
18	Subvention PRC (000 \$) an 1	2 867	147	3 014	6 773	1 171	7 944	9 640	1 318	10 958	-	-	-	9 640	1 318	-	-	10 958	-	10 958	-	10 958
19	Subvention PRC (000 \$) an 2	1 036	-	1 036	43	-	43	1 079	-	1 079	-	-	-	1 079	-	-	-	1 079	-	1 079	-	1 079
20	Subvention PRC (000 \$) an 3	905	-	905	155	-	155	1 060	-	1 060	-	-	-	1 060	-	-	-	1 060	-	1 060	-	1 060
21	Subvention PRC (000 \$) an 4	675	-	675	43	-	43	718	-	718	-	-	-	718	-	-	-	718	-	718	-	718
22	Subvention PRC (000 \$) an 5	419	-	419	26	-	26	446	-	446	-	-	-	446	-	-	-	446	-	446	-	446
23	Contributions clients ¹ (000 \$) an 0	(112)	(3)	(115)	(837)	(22)	(859)	(950)	(24)	(974)	-	-	-	(950)	(24)	-	-	(974)	-	(974)	-	(974)
24	contributions clients (000 \$) an 1	(880)	(1)	(881)	(745)	(2)	(748)	(1 625)	(3)	(1 628)	-	-	-	(1 625)	(3)	-	-	(1 628)	-	(1 628)	-	(1 628)
25	contributions clients (000 \$) an 2	(166)	-	(166)	(5)	-	(5)	(171)	-	(171)	-	-	-	(171)	-	-	-	(171)	-	(171)	-	(171)
26	contributions clients (000 \$) an 3	(145)	-	(145)	(0)	-	(0)	(145)	-	(145)	-	-	-	(145)	-	-	-	(145)	-	(145)	-	(145)
27	contributions clients (000 \$) an 4	(108)	-	(108)	(0)	-	(0)	(108)	-	(108)	-	-	-	(108)	-	-	-	(108)	-	(108)	-	(108)
28	contributions clients (000 \$) an 5	(67)	-	(67)	(0)	-	(0)	(68)	-	(68)	-	-	-	(68)	-	-	-	(68)	-	(68)	-	(68)
29	Total des investissements (000 \$) an 0	8 738	8	8 746	30 252	2 388	32 640	38 989	2 396	41 386	434	-	434	39 423	2 396	1 000	1 500	44 319	6 022	50 341	-	50 341
30	Total des investissements (000 \$) an 1	3 049	146	3 195	6 750	1 169	7 918	9 799	1 315	11 113	-	-	-	9 799	1 315	-	-	11 113	-	11 113	-	11 113
31	Total des investissements (000 \$) an 2	1 797	-	1 797	216	-	216	2 013	-	2 013	-	-	-	2 013	-	-	-	2 013	-	2 013	-	2 013
32	Total des investissements (000 \$) an 3	1 452	-	1 452	183	-	183	1 634	-	1 634	-	-	-	1 634	-	-	-	1 634	-	1 634	-	1 634
33	Total des investissements (000 \$) an 4	997	-	997	112	-	112	1 108	-	1 108	-	-	-	1 108	-	-	-	1 108	-	1 108	-	1 108
34	Total des investissements (000 \$) an 5	352	-	352	26	-	26	378	-	378	-	-	-	378	-	-	-	378	-	378	-	378
35	Impact sur les tarifs																					
36	Pour la première année (000 \$)	135	3	139	(3 779)	(1 674)	(5 453)	(3 644)	(1 671)	(5 315)	(186)	-	(186)	(3 829)	(1 671)	149	192	(5 159)	770	(4 389)	-	(4 389)
37	Pour les cinq premières années (000 \$)	1 072	(36)	1 037	(15 576)	(7 846)	(23 422)	(14 503)	(7 882)	(22 385)	(4 304)	-	(4 304)	(18 807)	(7 882)	603	774	(25 312)	3 107	(22 204)	-	(22 204)
38	Taux de rendement interne	9,58%	20,84%	10,00%	17,50%	54,55%	20,50%	15,26%	53,53%	17,65%	113,89%	0,00%	113,89%	16,82%	53,51%	0,00%	0,00%	18,24%	0,00%	16,49%	0,00%	16,49%
39	Indice de profitabilité	1,65	3,15	1,71	2,91	8,42	3,39	2,52	8,21	2,89	38,87	0,00	38,87	2,89	8,21	0,00	0,00	3,12	0,00	2,84	0,00	2,84
40	Point mort tarifaire (années)	11,40	1,00	10,04	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	-	1,00	1,00	1,00	-	-	1,00	-	1,00	-	1,00

Information transférée à la nouvelle GM-L, Doc 4: Conciliation additions B de T avec Plan de développement



CONCILIATION DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT

(000 \$)

N° de ligne

N° de ligne	Additions en immobilisation à la base de tarification de 2018 (Gaz Métro-10, Doc. 3, p.2)	Répartition des investissements selon les différents plans de développement et années de réalisation des travaux						
		Plan de développement 2013 réalisé en 2018 (note 1)	Plan de développement 2014 réalisé en 2018 (note 2)	Plan de développement 2015 réalisé en 2018 (note 3)	Plan de développement 2018 réalisé en 2018 (note 4)	Plan de développement 2017 réalisé en 2018 (note 5)	Plan de développement 2018 réalisé en 2018 (note 6)	
2	Total développement du réseau excluant les contributions clients et le Biométhane	52 957	112	58	234	84	20 912	31 558
4	Total	52 957	112	58	234	84	20 912	31 558

Il existe un délai entre le moment où une vente est signée et le moment où les coûts de construction seront engagés. Ce délai varie en fonction de l'envergure du projet, de la catégorie de marché et du type de travaux qui seront effectués. Ainsi, une portion des coûts de construction sera encourue durant l'année de signature de la vente et la portion résiduelle sera engagée durant les années subséquentes de la signature de la vente.

Investissements en immobilisation du plan de développement 2018				Répartition des investissements du plan de développement 2018 selon l'année de réalisation des travaux	
Investissements en immobilisation du plan de développement 2017-2018 (Gaz Métro-7, Doc. 2) (note 7)	Ajustement pour projets majeurs non approuvés par la Régie	Investissements en immobilisation du plan de développement 2018 excluant les projets majeurs non approuvés par la Régie		Plan de développement 2018 réalisé en 2018 (note 6)	Plan de développement 2018 réalisé en 2019 et années suivantes (note 8)
an 0	51 237	0	51 237	31 558	19 679
an 1	2 087	0	2 087		2 087
an 2	1 293	0	1 293		1 293
an 3	842	0	842		842
an 4	584	0	584		584
an 5	0	0	0		0
Total	56 043	0	56 043	31 558	24 485

note 1
Le montant de 112 k\$ représente les coûts qui seront engagés en 2018 pour le projet d'extension de réseau - Côte de Terrebonne Phase 1 (D-2013-160) qui a été inclus au plan de développement 2013.

note 2
Le montant de 58 k\$ représente les coûts qui seront engagés en 2018 pour le projet d'extension de réseau - Côte de Terrebonne Phase 1 C (D-2013-160) qui a été inclus au plan de développement 2014.

note 3
Le montant de 234 k\$ représente les coûts qui seront engagés en 2018 pour le projet Bellechasse (D-2015-200) qui a été inclus au plan de développement 2015.

note 4
Le montant de 84 k\$ représente la portion des coûts qui seront engagés en 2018 relativement aux projets d'extension de réseau - Côte de Terrebonne Phase 1D (D-2013-160) et de la région d'Asbestos (D-2016-041) qui ont été inclus au plan de développement 2016.

note 5
Le montant de 20 912 k\$ représente la portion des coûts qui seront engagés en 2018 relativement au plan de développement de 2017.

note 6
Le montant de 31 558 k\$ représente la portion des coûts qui seront engagés en 2018 relativement au plan de développement de 2018.

note 7
Le classement, en année, des investissements en immobilisation du plan de développement 2017-2018 ne représente pas une hiérarchie en termes d'années financières. Il s'agit plutôt d'un classement établi en termes d'années relativement à des projets et ce, sans égard à l'année financière dans laquelle ceux-ci seront réalisés. L'an 0 représente ainsi la période d'investissement en infrastructure nécessaire avant que le projet ne soit mis en service. L'an 1 du projet débute dès la date d'ouverture de compteur. Les coûts présentés lors des années 1 à 5 représentent les investissements additionnels tels que les coûts de branchements encourus pour les clients qui vont se joindre au projet ultérieurement.

note 8
Le montant de 24 485 k\$ représente la portion des coûts qui seront engagés en 2019 et au cours des années subséquentes pour le plan de développement de 2018.

GM-L, Document 4, section 2.1 Développement de réseau de moins de 1,5 M\$

« Les projets de développement du réseau sont acceptés en fonction de leur rentabilité estimée lors de la signature du contrat et sont prévus se réaliser selon les paramètres présentés lors des plans de développement *a priori* des rapports annuels ou des causes tarifaires.

Les plans de développement *a priori* sont donc présentés sur la base des ventes signées. Suite à la signature, les investissements ont un certain délai avant d'être réalisés et intégrés à la base de tarification.

Pour la cause tarifaire 2017-2018, un total de 50,3 M\$ est prévu être signé à l'année 0 du plan de développement 2017-2018 (Annexe 3, ligne 29, colonne 21). Sur ce montant, environ 20 M\$ sont prévus être réalisés dans l'année. De plus, environ 23 M\$ devrait être réalisés issus du plan de développement de l'année précédente. Enfin, environ 7 M\$ sont prévus être réalisés en provenance des plans de développement précédant de deux ans l'année témoin. Un total d'investissement de 50,1 M\$ (Annexe 1, page 6, Tableau 3) est donc prévu être réalisé pour l'année tarifaire 2017-2018. Tous ces investissements seront issus de projets ayant fait l'objet d'une évaluation de leur rentabilité dans le cadre de leur plan de développement respectif. »

Information transférée à la nouvelle GM-L, Doc 4: Conciliation additions B deT avec Gestion des actifs



CONCILIATION DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION AVEC LA STRATÉGIE DE LA GESTION DES ACTIFS (000 000 \$)

No de Ligne	Additions à la base de tarification (Gaz Métro-10, Document 3, p.2, 1. 20 et 24)	Éléments de conciliation				Catégories d'investissements de la stratégie de la gestion des actifs (Gaz Métro-9, Document 1, p.20)							
		Mesurage (note 1)	Frais fixes entrepreneurs, compensations reçues de tiers et autres ajustements (note 2)	Transmission 1,5 km St-Maurice / Mékinac hors base en 2018 (note 3)	Projet Malartic inclus dans la base (note 4)	Total autres	Risques	Respect des exigences	Capacité hydraulique	Renforcement du réseau de transmission	Amélioration des actifs	Total gestion des actifs	
1													
2	Amélioration et transmission du réseau												
3	Branchements d'immeubles	9,5								6,4		8,2	
4	Protection cathodique	4,3								3,8		3,8	
5	Mesurage	12,3											
6	Régulateurs de pression	1,9								1,7		1,7	
7	Postes de livraison	6,4								3,9		5,5	
8	Conduites principales	27,2								3,9		24,2	
9	Raccordement et régularisation	2,3								1,2		6,4	
10	Renforcement du réseau de transmission Total amélioration du réseau et raccordement et régularisation	9,4							7,1	0,0		9,4	
11		73,3		4,1	(1,2)	(14,1)		12,6	18,5	0,1	7,1	20,9	59,2
12	note 1												
13	Les activités de mesurage ne font pas partie de la stratégie de la gestion des actifs puisqu'elles sont relatives aux coûts engagés pour le recyclage des compteurs ainsi qu'aux coûts de main-d'oeuvre engagés pour le programme de sceaux.												
14													
15	note 2												
16	Il s'agit principalement de frais généraux payés aux différents entrepreneurs pour permettre à ceux-ci de couvrir les frais fixes qu'ils engagent en effectuant des travaux pour Gaz Métro. Puisque ces frais ne varient pas												
17	en fonction du volume de travaux réalisés, ils ont été exclus de la gestion des actifs. Cette rubrique inclut également les compensations reçues de tiers (ex. : MTQ, UMQ) dans différents projets réalisés par Gaz Métro à												
18	la demande des clients ainsi qu'une partie de la compensation versée par Gaz Métro aux municipalités qui ont adhéré à l'entente de principe conclue avec l'UMQ pour la réalisation de projets d'amélioration du réseau.												
19	note 3												
20	Un ajustement doit être effectué puisque le projet de transmission 1,5 km St-Maurice/Mékinac est inclus dans la planification des investissements de la stratégie de gestion des actifs alors qu'il ne fait pas partie												
21	des additions à la base de tarification de 2018.												
22	note 4												
23	Le projet de relocalisation d'une conduite d'alimentation à Malartic (D-2013-138) ne fait pas partie de la gestion des actifs puisque le projet est effectué à la demande de la mine et non afin de sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel.												
24	Il est cependant inclus dans les additions à la base de tarification.												